



Seule la nuit dans un lieu de vie pour jeunes délinquants

Par **Bb31**, le **13/09/2019** à **21:20**

Bonjour,

Ma fille de 22 ans travaille dans un lieu de vie pour jeunes placés par décision judiciaire. Elle est seule le jour et la nuit avec 3 à 5 jeunes de 14 à 20 ans. Je m'en inquiète car certains peuvent avoir des réactions imprévisibles. Est-ce normal ? Ne devrait il pas être minimum 2 encadrants ? Je précise qu'elle a commencé comme stagiaire sans diplôme ni formation il y a déjà 2 ans. Je trouve ça très limite pour sa sécurité. Il arrive qu'il y ait de la violence et les consignes sont alors d'appeler la gendarmerie. Je ne comprends pas que cela ne soit pas plus encadré pour les salariés qui ont fait ce choix. Pouvez vous m'en dire plus ?

Merci.

Par **P.M.**, le **14/09/2019** à **13:44**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez s'il s'agit d'un statut de droit public ou d'un contrat de droit privé...